

FORET INDIVISE DE HAGUENAU

Vente sous plis de fonds de coupe

JANVIER 2026

Remise des offres : ut-haguenau.Nord-Alsace@onf.fr
jusqu'au

Dimanche 1^{er} février 2026

Catalogue de ventes

Rappels et obligations - 2 -

Forêt Indivise de Haguenau – Détail des lots - 4 -

Carte de la Forêt Indivise de Haguenau - 5 -

Carte de situation des lots - 7 -

La circulation en forêt est autorisée aux porteurs du catalogue pour la visite des lots et ce jusqu'au jour de la vente sauf les jours de battue déclarés.

Rappels et obligations :

- Les lots ont une contenance de 5 à 30 stères.

Les volumes sont donnés à titre indicatif et sans garantie de quantité ni de qualité.

- Travail dans la coupe **interdit après 19h.**
- Débardage des bois obligatoire par temps sec ou sur avis du Forestier. Les orniérages seront verbalisés. Circulation interdite hors des cloisonnements. Le bois sera empilé au bord de cloisonnement
- Nettoyage des fossés, lignes et routes obligatoire.
- Passé le délai d'enlèvement, le bois non enlevé ou non façonné revient au Propriétaire.
- Respect des signalisations (chasse en cours, abattage d'arbres, migration de batraciens, ...).
- Empilement du bois interdit contre les arbres.
- Ramassage des déchets obligatoire.
- **Le port des équipements de protection individuels (casque, gants, pantalon anti-coupure, écouteurs, ...) est très fortement recommandé.**
- Respecter le bois mort au sol : ne pas façonner les cimes, purges, grumes marquées d'un triangle à la peinture
- Travail dans la coupe, le jour et la veille des battues est interdit.
Lien vers les dates des battues : <https://haguenuau.fr/fr/page/chasse>

Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner votre interdiction d'acheter aux prochaines ventes populaires des lots de bois de chauffage.

CESSIONNAIRES DE BOIS, VOUS INTERVENEZ EN FORET.... PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLES DES AUTRES.

Les accidents liés à l'exploitation (et à l'enlèvement) des bois, une réalité :

Quelques statistiques (salariés déclarés à la MSA) :

- Chocs	= 30 %	- Membres inférieurs	= 28 %
- Chutes	= 20 %	- Membres supérieurs	= 29 %
- Effort musculaire	= 18 %	- Tête	= 10 %
- Coupures	= 10 %	- Yeux	= 8 %

La réglementation impose le port des Equipements de Protection Individuelle tels que :

- Le casque forestier
- Les gants adaptés
- Le pantalon anti-coupure
- Les chaussures ou bottes de sécurité

Le matériel utilisé doit répondre à la conformité européenne (CE)

Munissez-vous d'une trousse de 1^{ère} urgence.

EN CAS D'ACCIDENT

Téléphone des pompiers :	18
Téléphone du SAMU :	15
Depuis les téléphones mobiles :	112

Le message d'appel devra préciser :

- le lieu exact de l'accident
- le point de rencontre à fixer avec les secours (*le demander à l'agent ONF à la signature du contrat*)
- la nature de l'accident
- la nature des lésions constatées
- toute situation particulière qui paraîtra utile de signaler

Ne jamais raccrocher le premier

- Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe
- Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail
- Placez, dès votre arrivée sur site, votre véhicule en bonne position de départ
- Ne travaillez pas par grand vent, le risque de chute de branches étant important
- Faites intervenir un professionnel de l'exploitation en cas de dangerosité.

Je soussigné, _____, cessionnaire de bois vendus par l'ONF, certifie connaître, saisir et accepter les conditions de vente aux particuliers, et m'engage à respecter jusqu'à achèvement du contrat, toutes les présentes clauses générales de vente et consignes de sécurité qui lui sont liées.

A Haguenau, le ... / ... /

Le cessionnaire
(Nom, prénom, adresse et signature)

Détail des lots

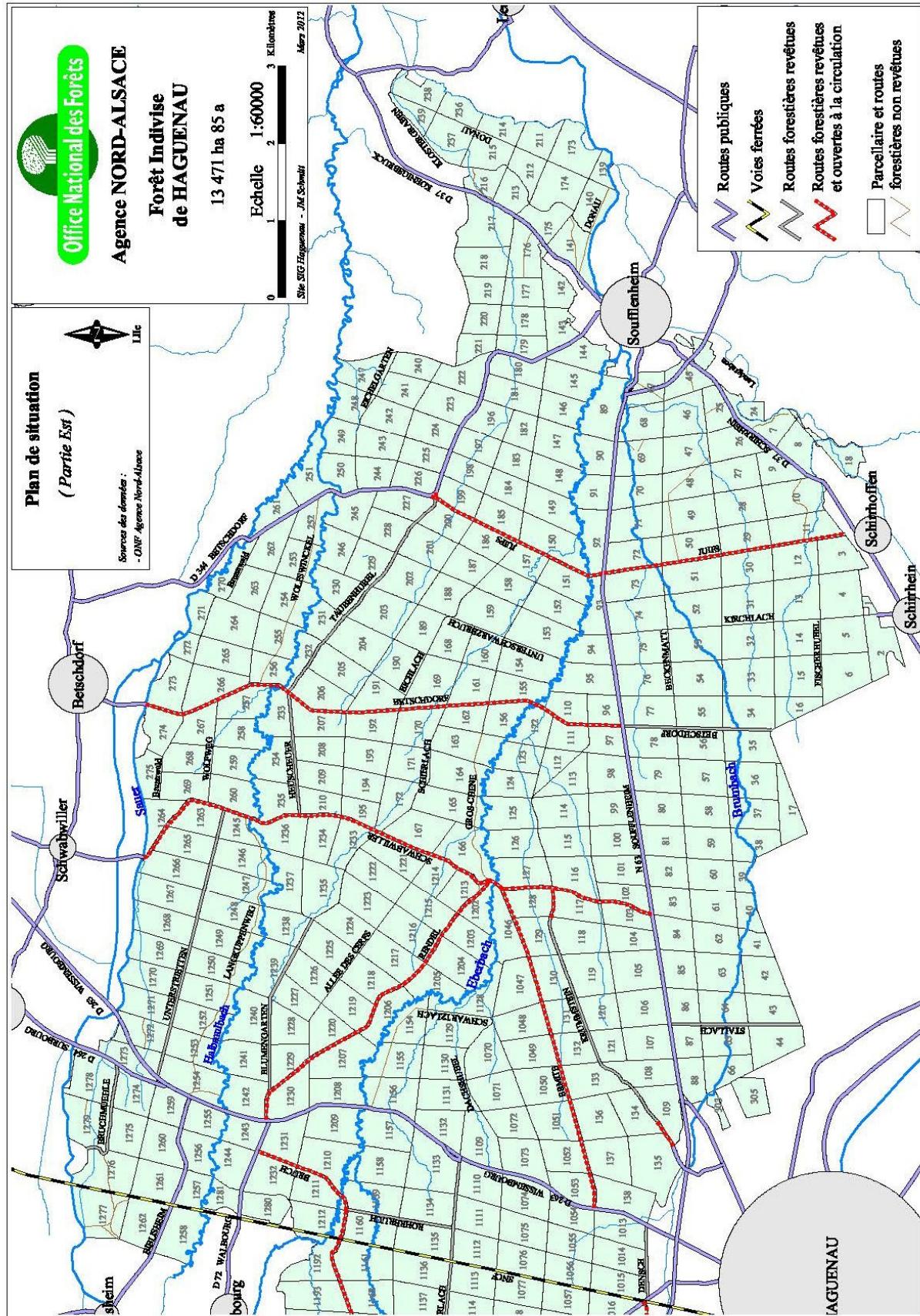
Afin de simplifier votre compréhension du tableau « détail des lots », voici les correspondances entre les codes essences utilisés et l'essence qui correspond.

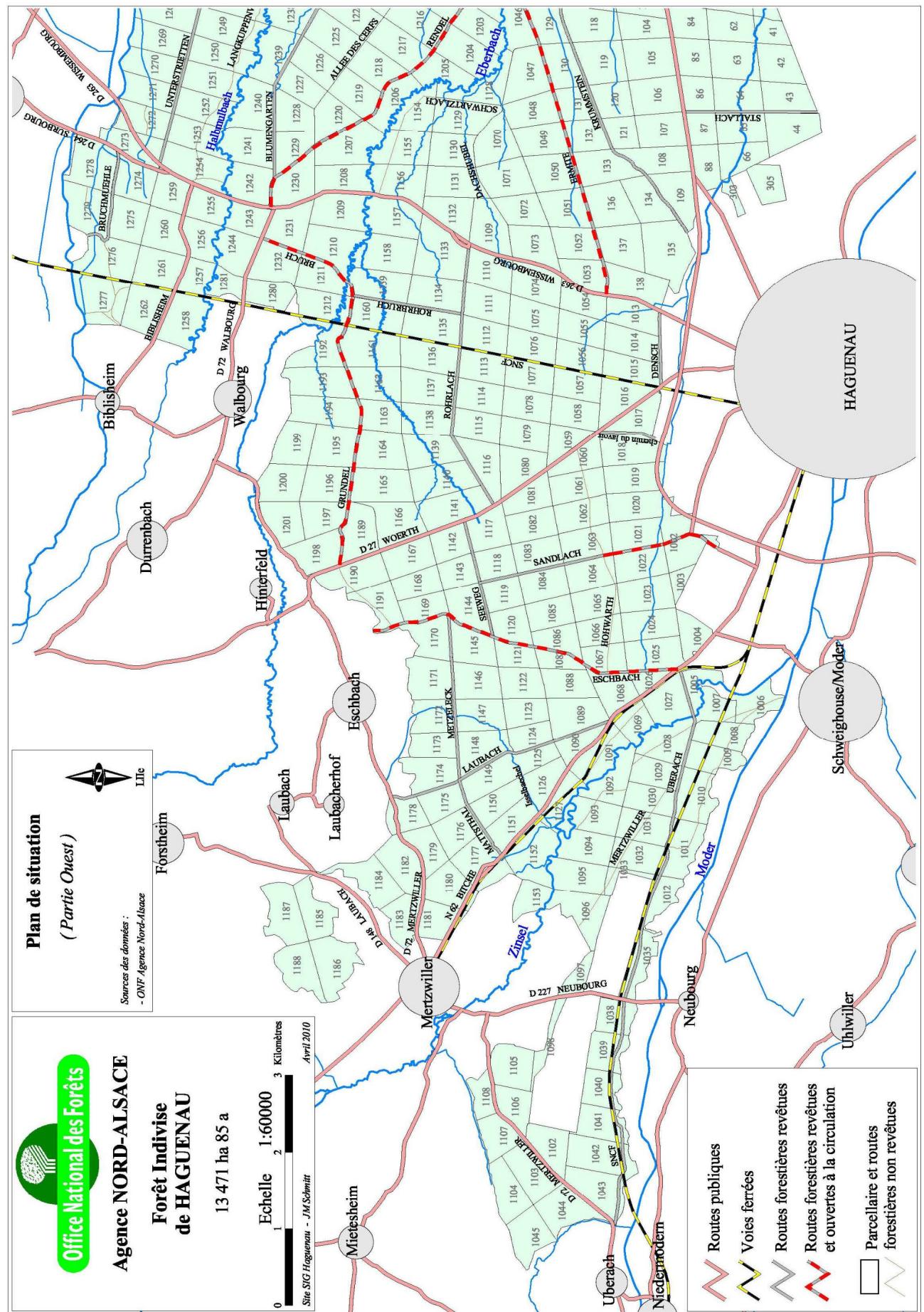
Code	Essence	Code	Essence	Code	Essence
AUG	Aulne	BOU	Bouleau	CHA	Charme
CHE/CHX	Chêne	CHR	Chêne rouge	HET	Hêtre
F.D	Feuillus divers	FRE	Frêne	PEU	Peuplier
P.S	Pin sylvestre	ROB	Robinier	MEE	Mélèze
TRE	Tremble	EPC	Epicéa		

Bois sur Pied						
Forêt	Triage	Parcelle	N° de lot	Quantité estimée (stères)	Essences	Mise à prix
Haguenau	DACHSHUBEL	1059	13	30 st	P.S - HET	120 €
			14	30 st	P.S - EPC - HET	120 €
			15	30 st	BOU - HET - P.S	250 €
			16	30 st	BOU	120 €
		1058	17	8 st	BOU - P.S	50 €
		1079+1080	18+19	20 st	TRE - P.S - BOU	50 €
		1077	20	15 st	P.S - EPC	50 €
		1165	27	25 st	CHX	350 €
			28	25 st	CHX	350 €
			29	20 st	CHX	300 €
			30	20 st	CHX	300 €

Houppiers						
Forêt	Triage	Parcelle	N° de lot	Quantité estimée	Essences	Mise à prix
Haguenau	SCHIRRHEIN	36	1	10 st	HET - P.S - EPC	150 €
			52	1	HET - P.S - EPC	150 €
		53	2	20 st	HET - P.S - CHE	300 €
		94	1	25 st	P.S - CHR	250 €
	MATTSTHAL	1169	22	30 st	CHE - CHA - HET	300 €
			23	30 st	CHE - CHA - HET	300 €
			24	30 st	CHE - CHA - HET	300 €
		1168	25	30 st	CHE - CHA - HET	300 €
			26	30 st	CHE - CHA - HET	300 €
			27	30 st	CHE - CHA - HET	300 €
		1167	28	30 st	CHE - CHA - HET	300 €
			29	25 st	CHE - P.S	200 €
			30	25 st	CHE - P.S	200 €
	DACHSHUBEL	1160	21	5 st	CHA - HET	100 €
			22	30 st	CHE - CHA - HET	450 €
			23	30 st	CHE - CHA - HET	450 €
			24	30 st	CHE - CHA - HET	450 €
			25	30 st	CHE - CHA - HET	450 €
		1159	26	5 st	HET	100 €

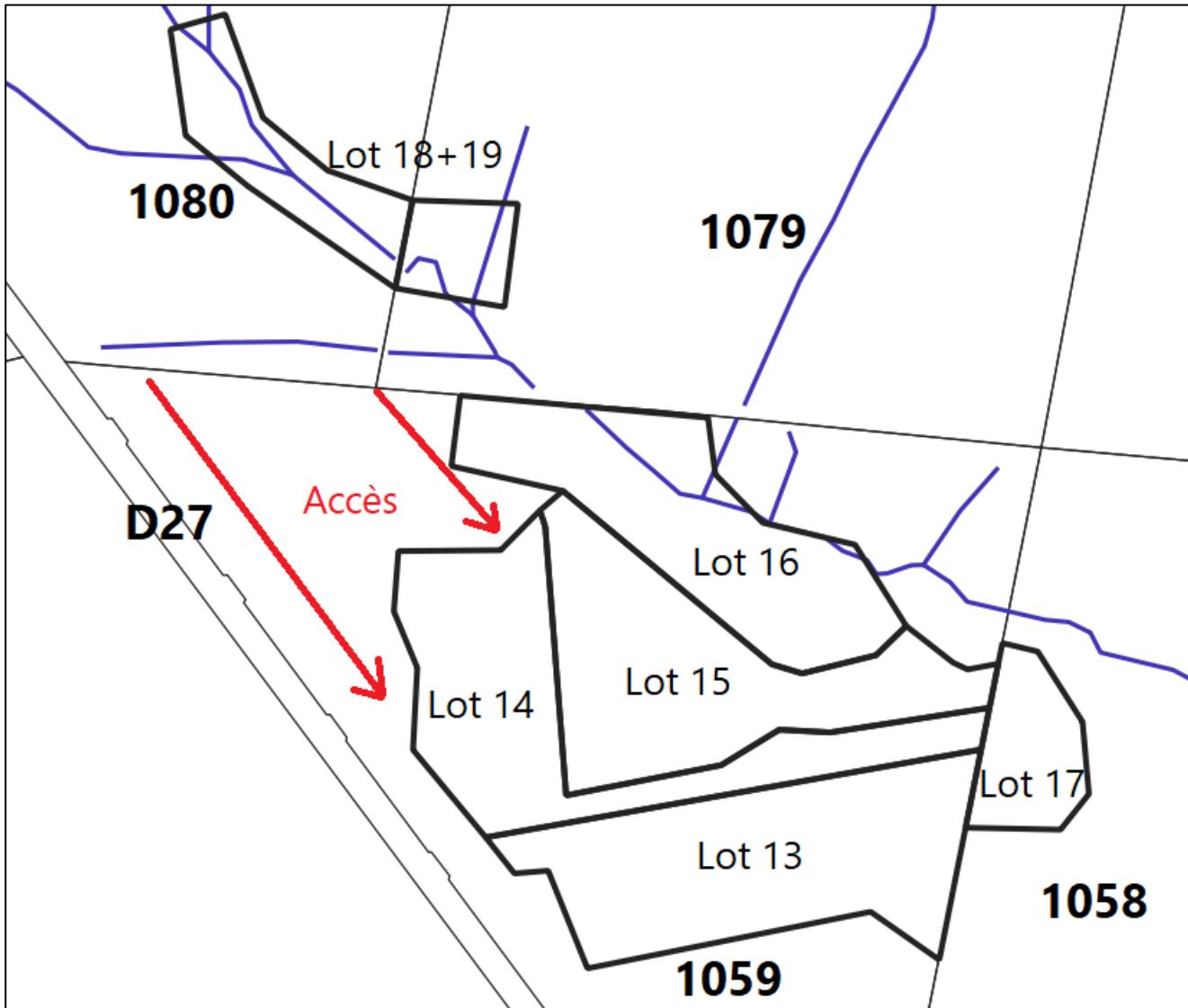
Carte de la Forêt Indivise de Haguenau





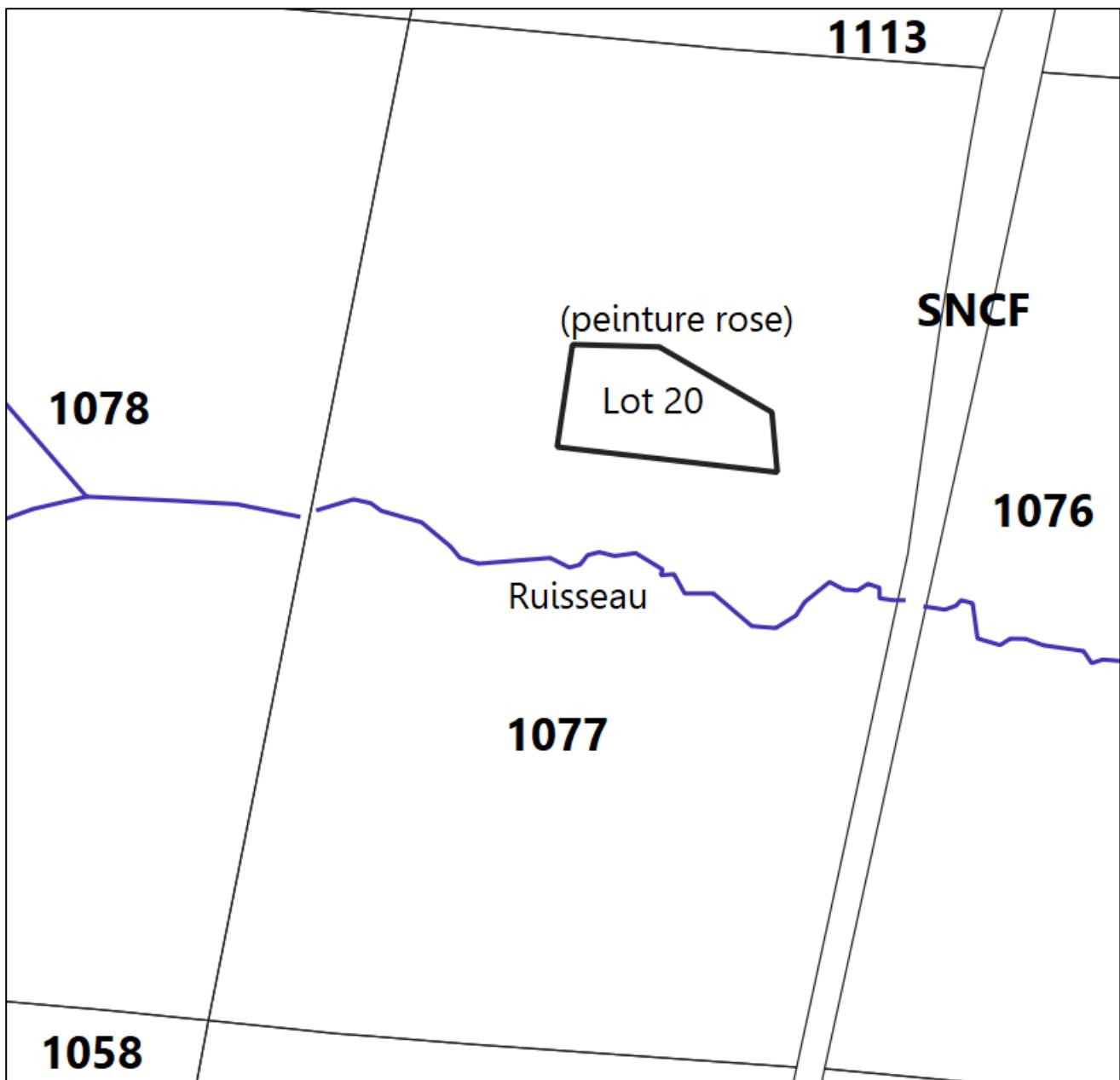
Carte de situation des lots (Bois sur Pied)

Triage Dachshubel



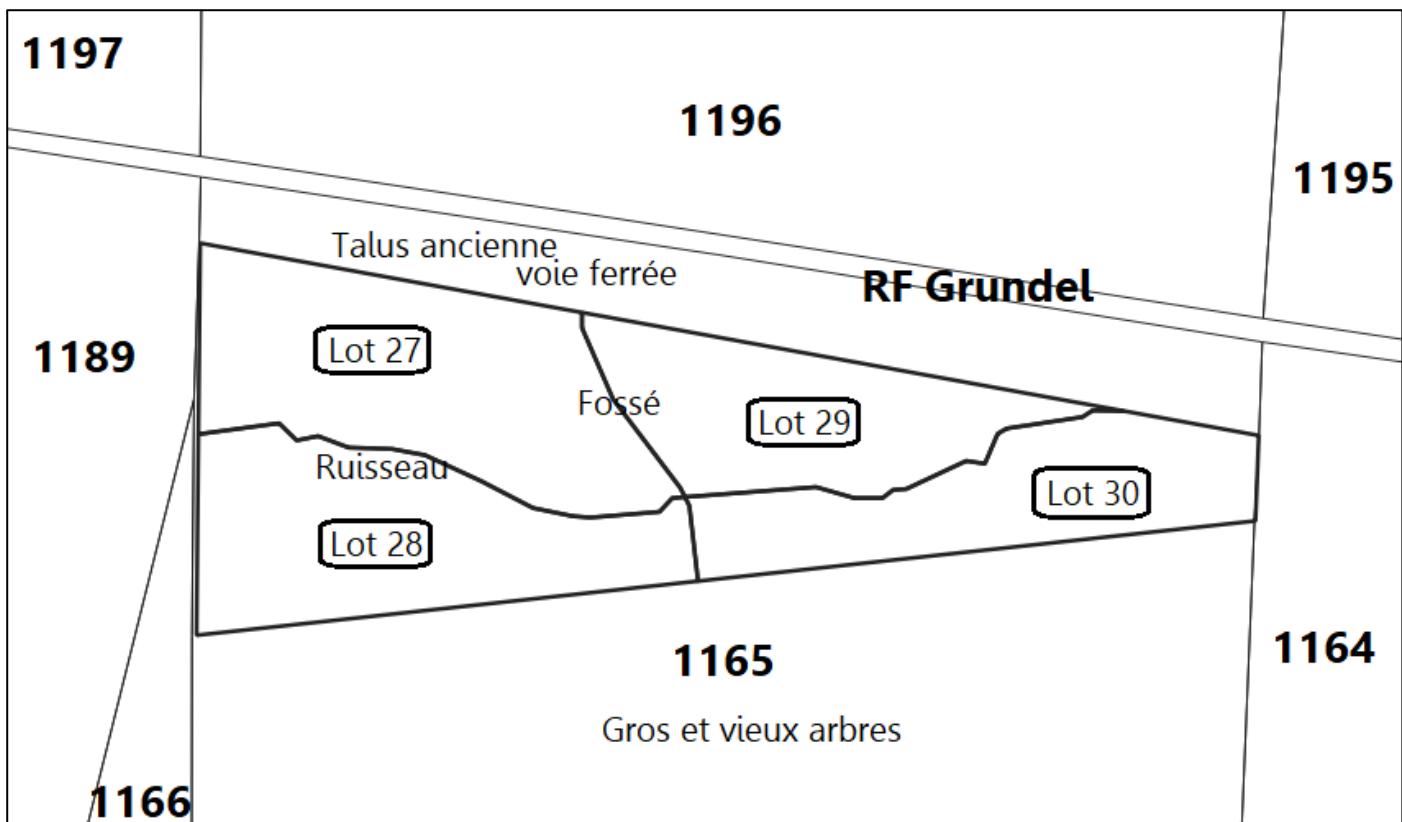
- ! Battue : Lundi 02 février 2026
- Arbres à abattre marqués d'un trait oblique à la peinture rouge. Arbres à ne surtout pas blesser, marqués d'un point à la peinture chamois (jaune-orangé)
- Chemins marqués de chevrons à la peinture bleue, certains sont à ouvrir.
- Lot 17 : les gros épicéas à l'arrière du lot ne font pas partie du lot

1059	13	30 st	PS - HET	120 €		30/09/2026
	14	30 st	PS - EPC - HET	120 €		30/09/2026
	15	30 st	BOU - HET - PS	250 €		30/09/2026
	16	30 st	BOU	120 €		30/09/2026
1058	17	8 st	BOU - PS	50 €		30/09/2026
1079+1080	18+19	20 st	TRE - P.S - BOU	50 €		30/09/2026



- Battue : Lundi 02 février 2026
- Arbres à abattre marqués d'un trait oblique à la peinture ROSE. Arbres à ne surtout pas blesser marqués d'un point à la peinture chamois (jaune-orangé)
- Les arbres marqués à la peinture rouge ne font pas partie du lot.

1077	20	15 st	P.S - EPC	50 €		30/09/2026
------	----	-------	-----------	------	--	------------



- ! Battue : Dimanche 26 janvier 2026
- Arbres à abattre marqués d'un trait oblique à la peinture rouge. Arbres à ne surtout pas blesser marqués d'un point à la peinture chamois (jaune-orangé)

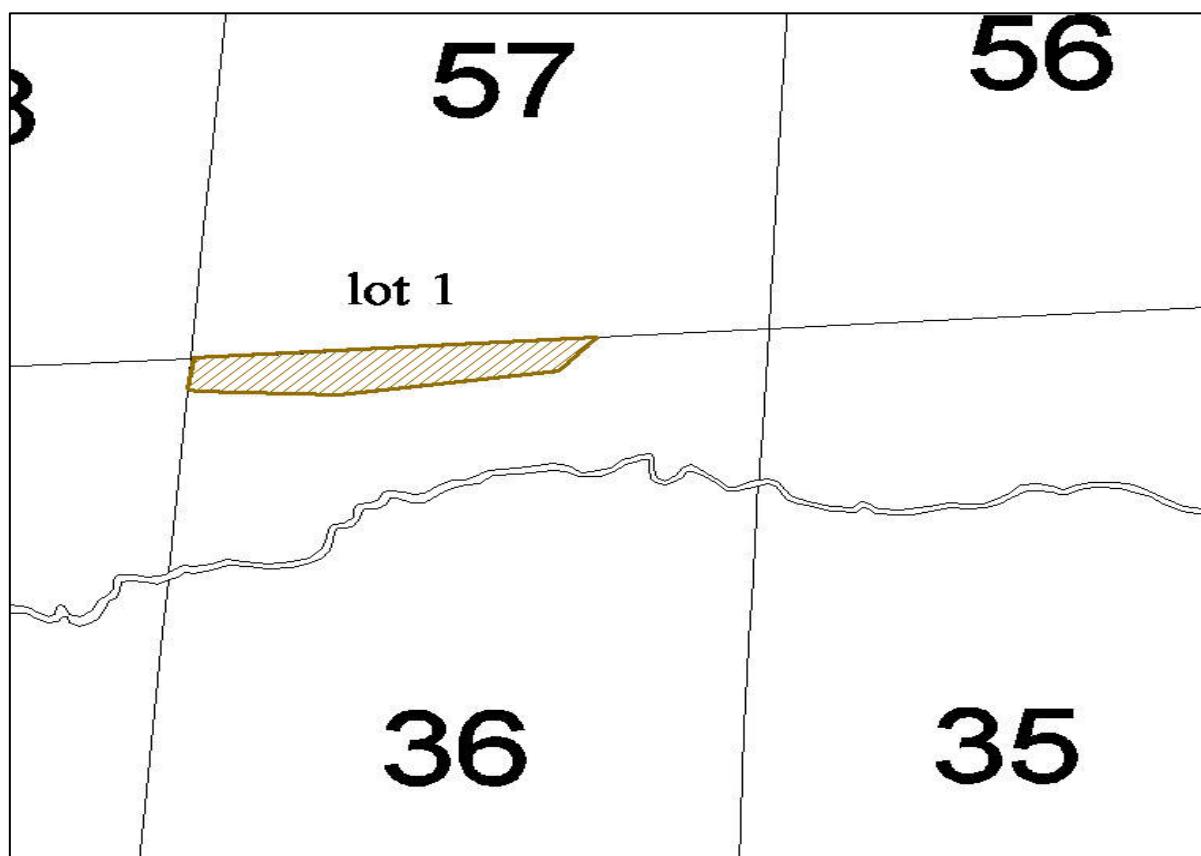
27	25 st	CHX	350 €		30/09/2026
28	25 st	CHX	350 €		30/09/2026
29	20 st	CHX	300 €		30/09/2026
30	20 st	CHX	300 €		30/09/2026

Houppiers

Triage de SCHIRRHEIN

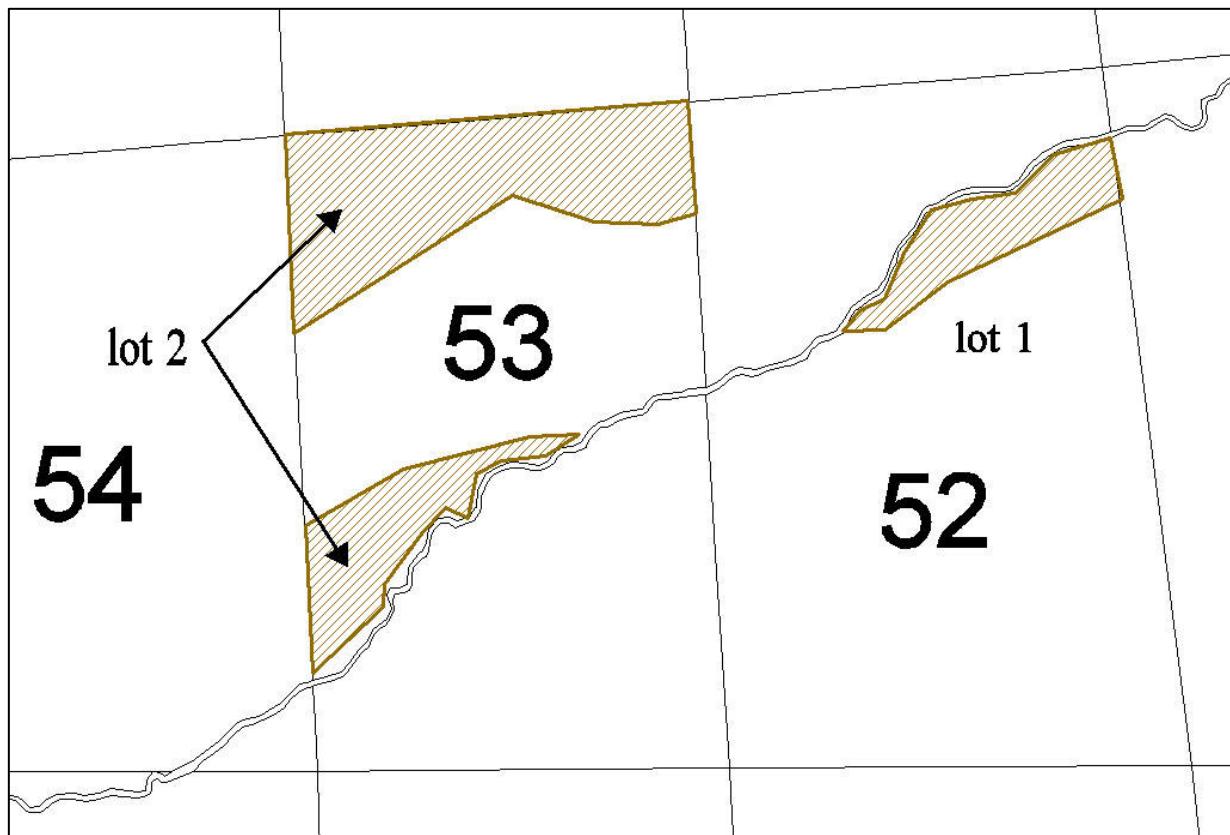
Délai de façonnage des bois : 30/06/26
Délai d'enlèvement des bois : 30/06/26

Parcelle 36



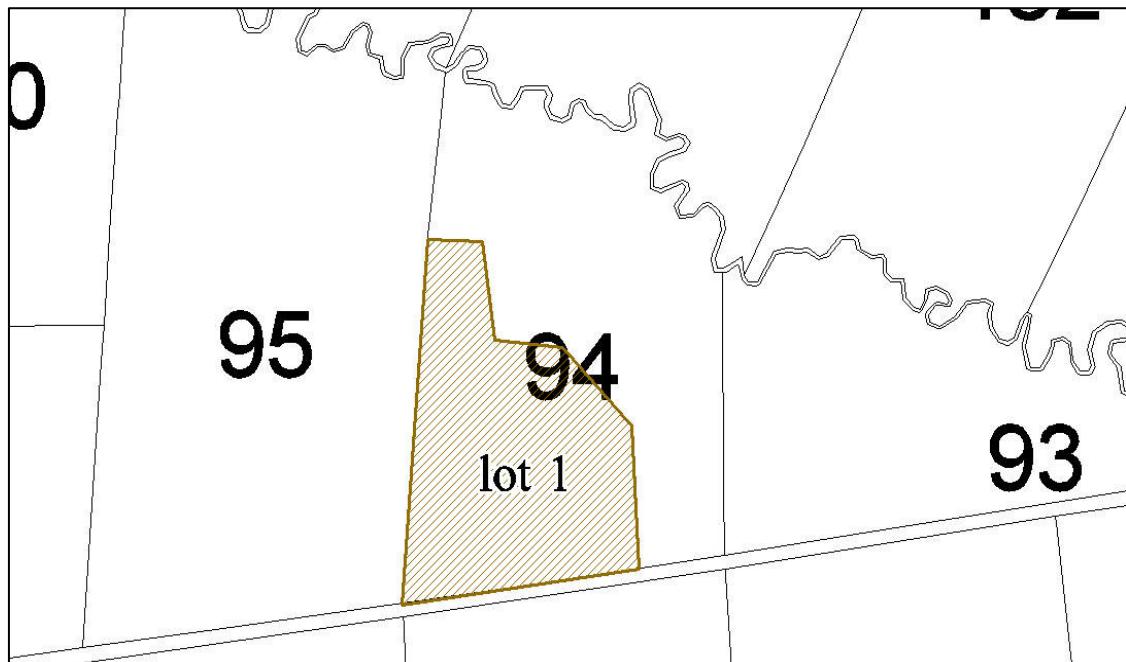
⚠ Zone de tir du camp militaire - Accès interdit du lundi au mercredi

Parcelles 51 – 52



⚠ Zone de tir du camp militaire - Accès interdit du lundi au mercredi

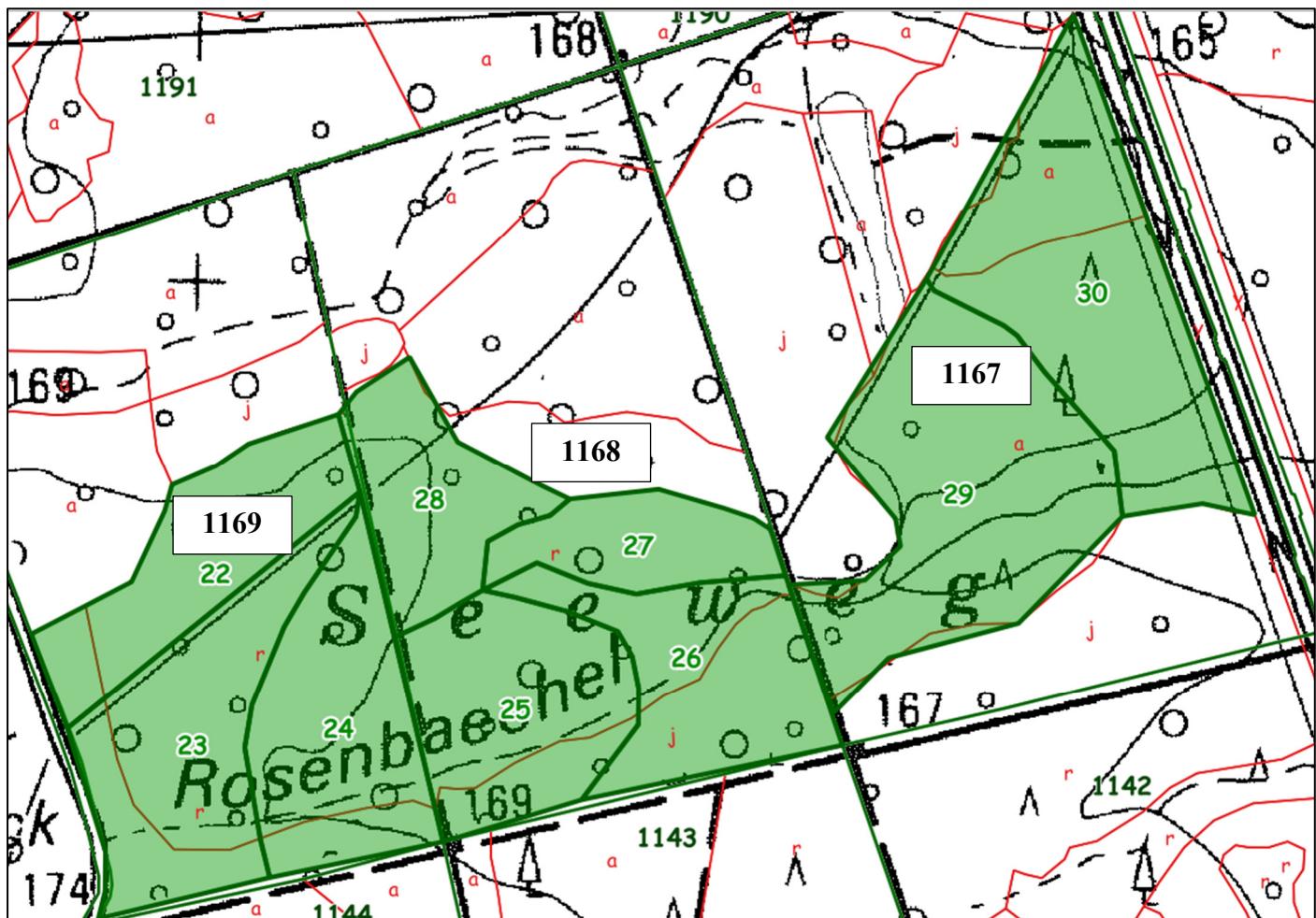
Parcelle 94



⚠ Zone de tir du camp militaire - Accès interdit du lundi au mercredi

Triage de MATTSTHAL

Houppiers



Parcelle 1167-1168-1169 – Lots 22 à 30

Délai de façonnage des bois : 31/08/2026

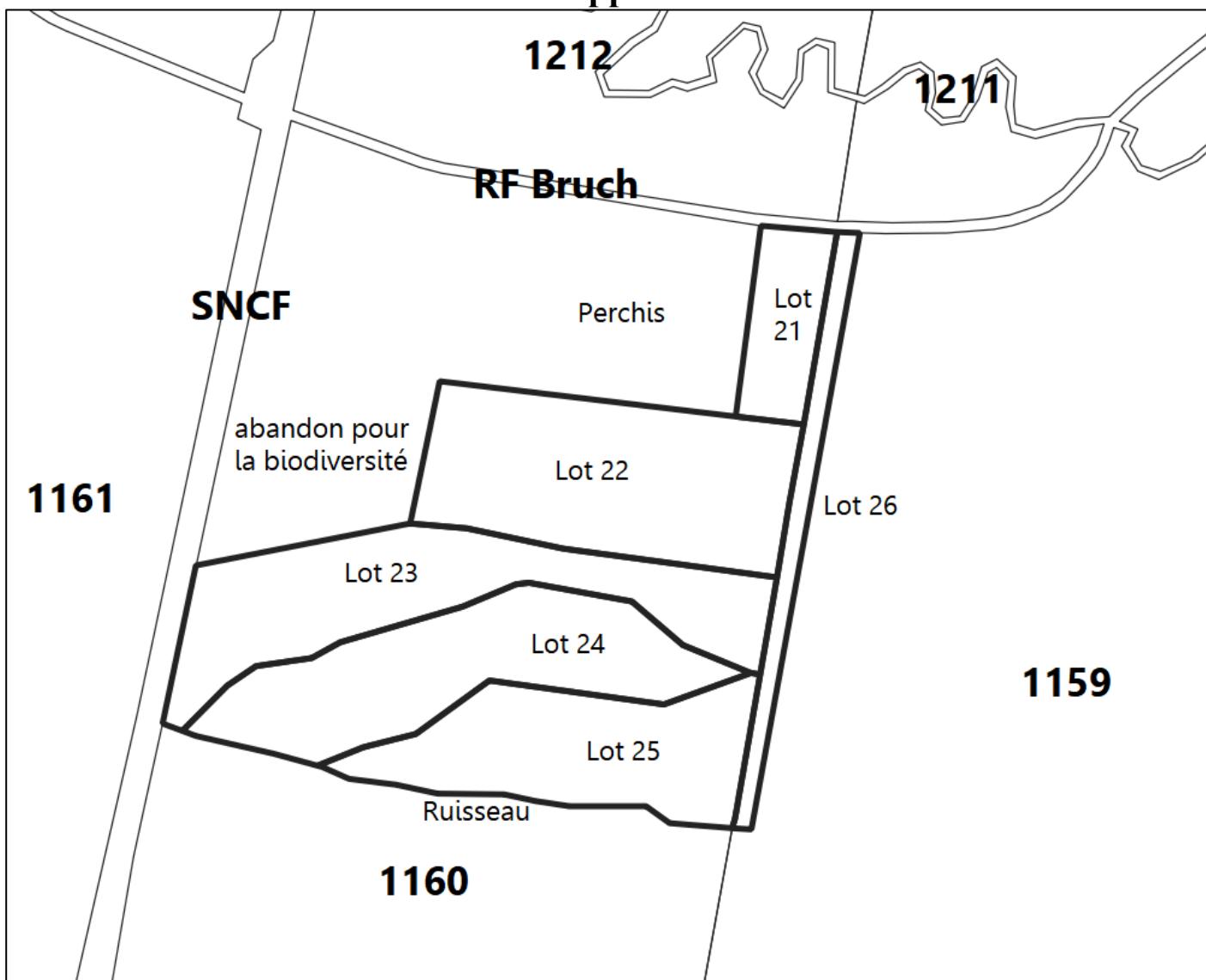
Délai d'enlèvement des bois : 31/08/2026

Battues de chasse : dimanche 25/01/2026, samedi 31/01/2026

Point de rencontre avec les secours : HAG 9 : Intersection D27 et Route forestière du Seeweg

Triage DACHSHUBEL

Houppiers



- Limites des lots marquées à la peinture rose, les séparations entre les lots sont les chemins marqués de chevrons bleus.
- Les tiges marquées d'un trait oblique à la peinture ROSE sont à abattre et font partie des lots.
- Les grumes (troncs d'arbres découpés et ébranchés) seront débardées dans l'année et ne font pas partie des lots.

1160	21	5 st	CHA - HET	100 €		31/08/2026
	22	30 st	CHE - CHA/HET	450 €		31/08/2026
	23	30 st	CHE - CHA/HET	450 €		31/08/2026
	24	30 st	CHE - CHA/HET	450 €		31/08/2026
	25	30 st	CHE - CHA/HET	450 €		31/08/2026
	1159	26	HET	100 €		31/08/2026